

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BH BANK

Siege Social :18, Avenue Mohamed V ,1080-Tunis-

La BH BANK publie ci-dessous ses indicateurs d'activités relatif au troisième trimestre 2025.

Désignation en milliers de dinars	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Du 01/07/2024 au 30/09/2024	Septembre-25	Septembre-24 (3)	Décembre-2024 (3)	Var
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	368 712	374 395	1 093 568	1 094 920	1 491 502	-0,1%
INTERETS	244 273	271 995	746 280	803 896	1 083 080	-7,2%
COMMISSIONS EN PRODUITS	38 862	42 583	111 959	117 121	159 556	-4,4%
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	85 577	59 817	235 329	173 903	248 866	35,3%
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	187 115	185 949	566 846	542 581	744 901	4,5%
INTERETS ENCOURUS	182 797	182 055	555 291	532 165	730 043	4,3%
COMMISSIONS ENCOURUES	4 318	3 894	11 555	10 416	14 858	10,9%
3- PRODUITS NET BANCAIRE	181 597	188 447	526 722	552 339	746 601	-4,6%
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 601	833	4 889	3 080	4 300	58,7%
5- CHARGES OPERATOIRES	70 569	68 268	209 319	202 827	261 180	3,2%
FRAIS DE PERSONNEL	49 575	49 212	147 417	144 740	189 448	1,8%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	20 994	19 056	61 902	58 087	71 732	6,6%
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	3 862 754	2 815 171	3 228 792	37,2%
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	-	-	101 578	108 666	105 302	-6,5%
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-	3 761 176	2 706 505	3 123 490	39,0%
7- ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 371 971	10 687 376	10 576 707	-3,0%
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	-	-	9 518 302	9 082 984	9 008 552	4,8%
DEPOTS A VUE	-	-	2 772 618	3 002 136	2 736 544	-7,6%
DEPOTS D'EPARGNE	-	-	4 014 797	3 773 425	3 904 958	6,4%
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 507 288	1 404 394	1 564 738	7,3%
10- CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 333 504	1 281 455	1 281 681	4,1%

(1) L'encours des crédits fn Juin 2025 tient compte des provisions constituées durant la période.

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) Les chiffres de 2024 ont été retraités pour des raisons de comparabilité.

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE

AU 30/09/2025

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise au marché principal de la côte de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Septembre 2025, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du troisième trimestre de l'exercice 2025.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/09/2025 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre de l'exercice 2025.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destiné à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du troisième trimestre 2025, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **L'encours des créances sur la clientèle** a atteint 10 372 MDT à fin Septembre 2025, contre 10 687 MDT à fin Septembre 2024, soit une diminution de **3,0%**.
- **Les dépôts de la clientèle** ont atteint 9 518 MDT à fin Septembre 2025, contre 9 083 MDT à fin Septembre 2024, soit une augmentation de **4,8%**.
- **Les emprunts et ressources spéciales** ont évolué de **7,3%**, pour atteindre 1 507 MDT à fin Septembre 2025 contre 1 404 MDT à fin Septembre 2024.
- **Les produits d'exploitation bancaires** ont atteint 1094 MDT à fin Septembre 2025 contre 1095 MDT à fin Septembre 2024, soit une diminution de **0,1%**.
- **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint 567 MDT à fin Septembre 2025 contre 543 MDT à fin Septembre 2024 soit une hausse de **4,5%**.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint **526,7** MDT à fin Septembre 2025, contre **552,3** MDT à fin Septembre 2024, soit une diminution de **4,6%**.
- **Les charges générales d'exploitation** ont augmenté de **6,6%**, pour atteindre 62 MDT à fin Septembre 2025 contre 58 MDT à fin Septembre 2024.
- **Les frais du personnel** ont augmenté de **1,8%**, pour atteindre 147 MDT à fin Septembre 2025 contre 145 MDT à fin Septembre 2024.
- **La BH Bank, la première banque de la place ayant publié son premier rapport Extra Financier au titre de l'exercice 2024.**

En réponse aux exigences de la Bourse des Valeurs Mobilières en matière de transparence Extra Financière, la BH Bank a publié son premier rapport extra Financier au titre de l'exercice 2024, réaffirmant ainsi son engagement d'inscrire ses actions dans une dynamique de responsabilité, de transparence et de création de valeur partagée.

- **La BH Bank confirme sa certification MSI 20000.**

La BH Bank a confirmé sa certification MSI 20000 attribuée par COFICERT, important et prestigieux Organisme International de Certification. La certification MSI 20000 renseigne sur les hauts standards en matière de solidité et de performance financières, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance financière.